



# PLAN LOCAL D'URBANISME DE PRUNAY

Plan des zones

Document D2a

Vu pour être annexé à la délibération du :

Approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Pour la Présidente,  
Le Vice-Président

Pierre GEORGIN

Transmission en Sous-Préfecture en annexe de la délibération du :

Approuvant le Plan Local d'Urbanisme

0 200 m  
échelle : 1:3 000

### Légende

- ZONES ET SECTEURS
- PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES:**
- Les règles d'implantation des constructions**
- Limitation de la constructibilité au titre du L111-6 du CU (RD944 & RD931)
- reculs depuis l'axe des routes départementales
- Les espaces et secteurs naturels protégés contribuant aux continuités écologiques**
- secteurs à protéger (R151-43-4° du CU)
- Boisements alluviaux
- Vergers
- site natura2000
- les linéaires à protéger (fossés) (R151-43-4° du CU)
- Les éléments de paysage protégés ou à créer**
- les espaces boisés classés (L113-3 du CU)
- les plantations à créer (R151-43-2° du CU)
- les éléments de paysage à préserver : haies et alignements d'arbres (R151-43-5° du CU)
- Les secteurs concernés par des O.A.P.**
- Orientations d'aménagement et de programmation sectorielles (R151-6°)

